



MÉTROPOLITE EMMANUEL

LOCUM TEMENS



SON ÉMINENCE LE MÉTROPOLITE EMMANUEL DE FRANCE, *LOCUM TENENS* DU TRÔNE ARCHIEPISCOPAL S'EST RENDU SAMEDI 19 JANVIER 2013 À LA CATHÉDRALE SAINT ALEXANDRE NEVSKY OÙ IL A ASSISTÉ À LA DIVINE LITURGIE, À L'ISSUE DE LAQUELLE IL A PRONONCÉ L'HOMÉLIE DONT LA DERNIÈRE PARTIE EST REPRODUITE CI-APRÈS :

Chers Frères et Sœurs en Christ,

J'ai aujourd'hui l'insigne honneur de me tenir devant vous à cause des changements que votre Église va connaître. Vous vous préparez actuellement à ouvrir une nouvelle page de votre histoire. Ces changements ne sont jamais sans une certaine inquiétude face au futur. Ma présence et ma fonction jusqu'au jour de l'élection d'un nouveau pasteur consistent avant tout à rassurer, à encourager. La vie de l'Église est faite de ces moments de transition qui témoignent de la poursuite de l'œuvre du Christ dans l'histoire. Je suis à vos côtés et je demeure avec vous afin de soutenir le processus d'élection de la personne que vous choisirez comme nouveau pasteur. En outre, je tiens à vous assurer que l'Exarchat possède une place tout à fait particulière au sein du Patriarcat œcuménique et de l'Orthodoxie. Soyez en conscients et fiers. Vous êtes les dépositaires d'un héritage spirituel qu'il faut continuer de faire fructifier, comme dans la parabole des talents.

Je vous souhaite une lumineuse fête de la Théophanie à chacune et à chacun d'entre vous.

Que Dieu vous bénisse.

Paris, le 19 janvier 2013

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE L'ARCHEVÊCHÉ 29 & 30 MARS

L'Assemblée générale extraordinaire de l'Archevêché (AGE) chargée de procéder à la désignation du nouvel archevêque est convoquée les vendredi 29 et samedi 30 mars 2013.

Cette assemblée aura lieu à la cathédrale Saint-Alexandre-Nevsky, à Paris, selon l'ordre du jour suivant :

VENDREDI 29 MARS

(vendredi de la 2^e semaine du Grand Carême)

19 h : ouverture de l'assemblée diocésaine

- discours d'introduction de S.Em. le Métropolitaine Emmanuel, *Locum tenens*
- rappel des statuts
- présentation des candidats

SAMEDI 30 MARS

(samedi de la 2^e semaine du Grand Carême)

7 h : Divine Liturgie

9 h : session de l'AGE consacrée à l'élection de l'archevêque

D'ici là, le Conseil a décidé d'engager la procédure d'appel à candidatures au sein de l'Archevêché. Toutes les paroisses et communautés qui le souhaitent sont invitées à présenter par écrit à l'Administration Diocésaine le nom du candidat qu'elles proposent de soumettre à l'examen du Conseil de l'Archevêché, en tenant compte des conditions d'éligibilité formulées à l'art. 41 des statuts de l'Archevêché. Le Conseil établira ensuite la liste des noms qui seront soumis au vote de l'AGE (art. 41 et 42 des statuts). La date limite pour faire parvenir ces propositions est fixée au **12 février** prochain. Aucune autre candidature ne pourra être soumise durant l'AGE.

Participent de droit à cette AGE tous les membres du clergé, ainsi que les délégués laïcs des paroisses et communautés monastiques qui siégeaient à la dernière AGO (mai 2010) ou, à défaut, leurs suppléants élus à cette occasion. Le vote par correspondance ou par procuration n'est pas permis.

LE RÔLE DE L'ÉVÊQUE DANS L'ÉGLISE LOCALE

PROF. MICHEL STAVROU
INSTITUT SAINT-SERGE (PARIS)

Lorsqu'on désire exposer de manière même sommaire le rôle de l'évêque dans l'Église locale, il est indispensable de ne pas le réduire à un catalogue de pouvoirs et privilèges. Sous l'influence de la société sécularisée et individualiste où nous vivons, cette vision juridique, déformée et parcellaire est malheureusement très courante. Or si l'évêque est la pièce maîtresse sur laquelle s'agence concrètement l'Église locale, il faut rappeler ce truisme : sans Église, il n'y a pas d'évêque.



L'Église, fondée par Jésus-Christ, a pour but de sauver tous les hommes en les introduisant dans la grâce de la vie trinitaire et de transfigurer le monde entier. Grâce au renouveau de l'ecclésiologie orthodoxe esquissé au XX^e siècle dans notre diocèse et à la suite des travaux du p. Nicolas Afanassieff, nous savons que, selon la vision apostolique et patristique, l'Église est d'abord une réalité locale, concrète. Elle peut être définie comme la communauté locale qui se rassemble, sous la présidence de l'évêque ou de son représentant, pour célébrer l'Eucharistie, avec tout ce que cela présuppose – notamment l'orthodoxie de la foi – et tout ce qui en découle, notamment le témoignage dans le monde, car une Église qui ne témoigne pas du salut en Christ faillit à sa mission reçue d'en haut.

Une véritable identité est reconnue entre la participation au repas eucharistique et l'intégration au corps ecclésial unique. D'ailleurs le même syntagme « corps du Christ » désigne aussi bien l'Église que la nourriture eucharistique. L'Eucharistie est le rassemblement eschatologique anticipant la venue du Dernier jour. Sa célébration est le lieu où tous les ministères (diacnies), c'est-à-dire les services pour le salut du monde, s'enracinent dans l'unique ministère du Christ : Il est l'unique prêtre (Hb 5,6), apôtre (Hb 3,1), prophète (Mt 23,8 ; Jn 13,13), « évêque » (*episcopos* : 1Pi 2,25), diacre (Rm 15,8 ; Lc 22,27). Le sacerdoce unique du Christ se

trouve porté et assumé par l'Église qui est son corps. Il faut comprendre que le Christ n'est pas un individu mais un être corporatif, tête et corps. « Le Christ n'est pas dans la Tête sans être dans le Corps, mais Il est tout entier dans la Tête et dans le Corps » (Ev. Jo. tr. 28 ; PL 35, 1622), écrit saint Augustin. La communauté ecclésiale existe alors en manifestant dans l'Esprit le ministère du Christ. Tout ministère ecclésial existe donc non pas parallèlement à celui du Christ, mais comme une épiphanie de celui du Christ, dans une identité mystique, sacramentelle.

Les ministres ordonnés, à commencer par l'évêque, ont pour tâche essentielle de manifester et communiquer, par la parole et les sacrements, le don de Dieu fait aux hommes, à savoir la vérité, la grâce et le salut offerts en Jésus-Christ ressuscité. Les laïcs ont pour vocation principale de rapporter consciemment et d'offrir à Dieu l'existence et le salut qu'ils ont reçus : c'est pourquoi l'Amen, comme réponse des baptisés, est un acte central dans le culte. Sans l'amen du peuple, pas de liturgie. Il n'y a pas opposition mais complémentarité entre les vocations des clercs et des laïcs, tous membres du peuple de Dieu (*laos*). Depuis au moins le II^e siècle, est attestée la structure actuelle de l'Église locale et de ses principaux ministères : l'évêque présidait la célébration de l'Eucharistie, entouré d'un collège de presbytres (« anciens »), des diacres et du peuple.

La place de l'évêque comme président de l'Eucharistie lui donne pour tâche de dispenser les sacrements mais aussi de gouverner et d'enseigner l'Église locale dans le respect de la foi, de la Tradition et des canons de l'Église. L'évêque est celui qui veille (*episkopein* = veiller-sur en grec, d'où son mandat, l'*episkopè*) sur le peuple que Dieu lui confie à travers l'Église.

Les **statuts diocésains** en vigueur aujourd'hui prévoient que l'élection du nouvel Archevêque se déroule de la façon suivante :

- Le « Locum tenens » en accord avec le Conseil de l'Archevêché décide de la tenue d'une AGE et la convoque : ce fut fait lors de la réunion du 24 janvier dernier
- Le Conseil de l'Archevêché dresse la liste des candidats. Le Conseil de l'Archevêché a décidé d'inviter préalablement les paroisses et communautés à lui faire parvenir des propositions de candidatures potentielles. Toutefois il n'est pas pour autant tenu de suivre toutes les suggestions. Il dressera cette liste lors de sa réunion du 13 février prochain.
- La liste ainsi établie est ensuite soumise pour approbation au Patriarcat œcuménique.
- Le Patriarcat œcuménique renvoie la liste des noms des candidats qui ont reçu son aval.
- Cette liste est rendue publique par l'Administration Diocésaine dès réception.
- L'AGE se réunit le 30 mars prochain pour procéder au vote à partir de la liste de noms retenue (une majorité de 2/3 des voix est requise pour être élu au 1^{er} tour comme au 2^e tour, si nécessaire un 3^e tour est organisé et requiert la majorité simple cette fois).
- Le résultat du scrutin est communiqué au Patriarcat.
- Le Saint Synode patriarcal procède à l'élection canonique du nouvel Archevêque.
- Le nouvel Archevêque est intronisé à la cathédrale Saint-Alexandre-Nevsky, le cas échéant après son sacre épiscopal.

Pour l'Administration Diocésaine, Michel Sollogoub

À partir de la fin du III^e siècle, les presbytres (= prêtres) ont été délégués par l'évêque local pour présider l'Eucharistie dans les paroisses. Mais le lien sacramental avec l'évêque est maintenu. Les prêtres « offrent » avec l'aide des diacres le sacrifice eucharistique (18^e canon, Concile de Nicée I – 325) et président les offices *au nom de l'évêque*, ce qui s'exprime triplement :

1° ils mentionnent le nom de l'évêque du diocèse où se trouve leur paroisse et non celui de l'évêque qui les a ordonnés ;

2° ils utilisent l'*antimension* (litt. « vice-autel »), étoffe consacrée représentant la mise au tombeau du Seigneur (car l'autel est l'image du Tombeau vivifiant), dans laquelle sont cousues des reliques de martyrs et où figure la signature de l'évêque ;

3° ils reçoivent le saint chrême de l'évêque, qui lui-même le reçoit du primate de son Église autocéphale.

Au-delà de la vie liturgique, c'est dans toutes les activités de l'Église locale, notamment la mission comme figure des Apôtres, que l'évêque joue un rôle central par son *épiskopè*. Les prières de l'ordination épiscopale soulignent que l'évêque est une lumière pour le monde, un pédagogue qui enseigne son peuple, l'imitateur du Bon Pasteur qui offre sa vie pour ses brebis. Il exerce, en président le Conseil diocésain, une autorité administrative sur les personnes et les biens de l'Église locale en application des saints canons. C'est pourquoi, saint Ignace le Théophore (II^e siècle) écrit : « Que personne ne fasse en dehors de l'évêque rien de ce qui regarde l'Église. » (*Ep. aux Smyrniotes*, 8, 1). Ou encore : « Que là où paraît l'évêque, là soit la communauté, de même que là où est le Christ, là est l'Église en plénitude » (*Idem*, 8, 2).

Ici nous croyons utile de faire plusieurs remarques :

1° Il existe une interdépendance entre les différents ministères, aucun ne pouvant être isolé des autres, même si les ministères dits hiérarchiques (épiscopat, prêtrise, diaconat) se reçoivent par une ordination spéciale. Dans cette perspective, l'ordination d'un clerc n'instaure pas le pouvoir d'un individu sur les autres mais renforce l'unité à travers de nouvelles relations au sein de la communauté dont le ministre a la charge.

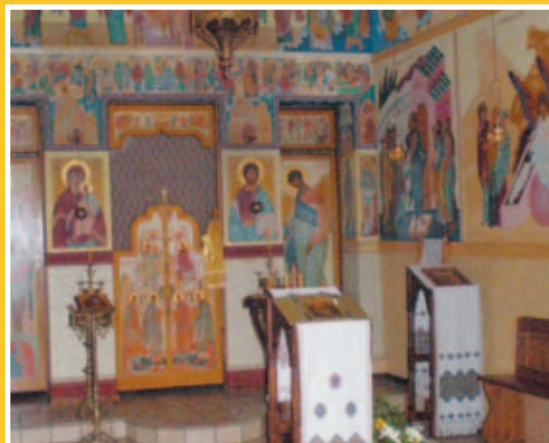
L'Église est un corps dont tous les baptisés sont les membres. Cela signifie une solidarité spirituelle et une coopération obligatoire entre clercs et laïcs, car tous les baptisés, chrismés par l'Esprit Saint, ont été ordonnés pour accomplir leurs vocations particulières comme « pierres vivantes » de l'Église, étant, dans le Christ, les membres solidaires d'un peuple royal, sacerdotal et prophétique.

2° Lorsqu'on parle de direction, d'administration, d'autorité ou de pouvoir dans l'Église, tous ces termes signifient autre chose que dans le monde. Car l'Église n'est pas une société séculière, une organisation ou une institution purement humaine ; elle est un don de Dieu. Malgré les péchés de ses membres, elle s'est révélée depuis la Pentecôte comme un organisme divino-humain à l'image de la Trinité, fondée par le Christ qui est sa Tête, et constituée par l'Esprit Saint.

3° Ceux – évêque et prêtres – qui, par la grâce du sacrement de l'Ordre, exercent l'autorité dans l'Église ne sont pas le personnel dirigeant d'une grande entreprise ni les hauts fonctionnaires d'une administration. Ils sont eux-mêmes soumis au Christ et à l'Église, à sa Tradition, son enseignement et ses canons. Leur gouvernement a pour but de garder la communauté dans la vérité et de la faire croître vers la « pleine stature du Christ » (*Ep 4,13*). Cela est assuré par des charismes donnés par l'Esprit saint, en réponse à l'invocation (épiclese) permanente du peuple de Dieu qui prie pour ses pasteurs.

4° Chaque Église locale, même si elle n'est pas l'Église entière, manifeste l'Église du Christ en plénitude. Dans l'Église locale réside la plénitude catholique de la foi, de la grâce et du salut. L'évêque, en principe unique, qui localement préside le rassemblement eucharistique à l'autel représente le Christ entouré de l'Église des saints dans le Royaume à venir. La paroisse locale étant conditionnée et limitée par des contraintes locales, c'est de l'évêque par qui le prêtre est mandaté, qu'elle reçoit directement sa catholicité. En sens inverse, l'évêque entretient, à travers les prêtres, une relation directe avec les paroisses.

Visite chez Mgr Gabriel



Mardi 29 janvier 2013, six Parisiens se sont rendus en visite chez Monseigneur Gabriel à Maastricht aux Pays-Bas. Conduit par le Père Vladislav Trembovelski accompagné du diacre Alexis Milioutine, le groupe qui comprenait Catherine Makarov et Denise Zapolsky ainsi que Brigitte et Michel Sollogoub a eu la joie de s'entretenir avec Monseigneur Gabriel après un *moleben* qu'il a célébré dans l'église au rez-de-chaussée de sa maison. Le partage d'un pique-nique dans le salon a donné lieu à des échanges de souvenirs et de nouvelles, pendant lequel Monseigneur Gabriel a manifesté sa joie de pouvoir conserver des liens d'amitié avec ses fidèles.



L'Église est une réalité à la fois entièrement conciliaire et hiérarchique, sans que jamais ces deux dimensions doivent s'opposer. La conciliarité ou symphonie (*sobornost* en russe) ne concerne pas simplement les conciles (dont les acteurs principaux sont les évêques), mais il s'agit d'une qualité inscrite dans la nature même de l'Église, qui marque tous les actes de communion entre ses membres. Cette qualité est d'origine trinitaire : vivre l'Église, c'est participer à la vie véritable reçue du Père, par le Fils, dans le Saint-Esprit. Or chaque personne trinitaire est une par sa relation aux deux autres non moins que par sa relation à elle-même. Cette conciliarité s'exprime tout particulièrement dans le rassemblement eucharistique.

L'Église est aussi hiérarchique parce qu'il existe un ordre dans la Sainte Trinité (c'est du Père que le Fils et le Saint-Esprit reçoivent leur existence) et que, pour les Pères, l'être ecclésial reflète la vie trinitaire. Toutefois cette dimension hiérarchique n'est pas individuelle et elle n'a de sens que relationnel, en tension avec la dimension conciliaire de l'Église. En Église, la hiérarchie prend un autre sens que dans l'armée ou une administration d'Etat, où les fonctions sont atomisées.

L'évêque centralise les charismes, qui relèvent de son épiscopat, dans la conciliarité ecclésiale vécue à travers la célébration liturgique de l'Eucharistie. Le peuple de Dieu tout entier concélébre l'Eucharistie présidée par l'évêque. L'amen qu'il prononce a une portée ecclésiologique globale au-delà de la liturgie : il exprime la fonction propre du peuple, qui est de dire « oui » dans le Saint-Esprit, de recevoir, dans le don de discernement, la doctrine, la prédication de la foi, et enfin d'accepter, dans la liberté créatrice des enfants de Dieu, l'exercice du pouvoir pastoral et de l'enseignement.

L'évêque est tenu de consulter le peuple qui lui est confié avant de prendre ses décisions, non seulement par sagesse pratique mais surtout pour ne pas ignorer la conciliarité et la « conscience ecclésiale ». Comme le disait un grand évêque théologien, le métropolitain Méliton de Chalcédoine († 1989) : « c'est un message tout à fait propre à l'Orthodoxie : rien ne se décide ex cathedra et d'autorité, sans tenir compte de la volonté et de la conscience du plérôme ».

Dans l'Église ancienne, surtout avant le ive siècle, les évêques étaient élus par leur communauté locale et consacrés par les évêques voisins (au moins deux ou trois) représentant symboliquement l'Église entière. Il est très important – et cela est un privilège de l'Archevêché, en application des décrets du concile de Moscou de 1917 – que l'évêque soit élu non seulement par le synode de l'Église autocéphale mais aussi par son peuple :

1° le peuple, réellement consulté à travers des délégués clercs et laïcs, prend ainsi sa part de responsabilité à la nomination de son futur pasteur ;

2° cela dément l'idée que l'épiscopat forme une caste séparée, supra-ecclésiale, ayant des droits et des privilèges, et dont les fidèles seraient les sujets. Une telle vision serait une dénatura-tion complète de l'ecclésiologie des Pères, selon laquelle chaque évêque est porteur de son Église locale. Comme l'écrivait saint Cyprien de Carthage, « l'évêque est dans l'Église, et l'Église est dans l'évêque. » (Lettre 66). L'évêque épouse son Église locale, il est appelé à lui demeurer fidèle en se plaçant sincèrement à son service.



Conclusion

Il faut se garder d'idéaliser le ministère de l'évêque. Son exercice est difficile pour la personne concernée, en raison de la position unique qu'elle doit tenir dans son Église locale, sans compter la situation délicate, le *kairos* par lequel passe l'Archevêché de tradition russe. C'est pourquoi il faut prier pour l'évêque et l'aider dans sa tâche. La tradition ecclésiale est consciente des risques. Avec humour, le *Pré spirituel*, un joyau de la littérature monastique orthodoxe du vi^e siècle, rapporte l'anecdote suivante : un moine novice égyptien « se montrait fort négligent envers son âme ». À la mort de celui-ci, son père spirituel s'inquiète : est-il parti en enfer à cause de ses péchés ? Il prie donc pour que lui soit révélé le sort de l'âme de son disciple. C'est alors que, dans une vision soudaine, il aperçoit une rivière de feu où le novice est englouti jusqu'au cou, ce qui l'épouvante. Mais le novice se tourne vers lui en disant : « Je rends grâce au Seigneur d'avoir épargné ma tête. Grâce à tes prières, Abba, je me tiens debout sur celle d'un évêque. » L'épiscopat est difficile mais il constitue un chemin de sainteté. On peut citer, parmi beaucoup d'autres, quelques saint évêques récents : Nectaire d'Égine (1920), Nicolas d'Ochrid (1956), Luc de Simferopol (1961), ou encore saint Jean de San Francisco (1966) dont un prêtre catholique disait avec admiration dans un sermon (dans les années cinquante) : « Voilà que dans les rues de Paris, circule aujourd'hui un saint Jean Nu-Pieds ! »

Comme l'écrivait saint Paul, l'évêque doit être pour les fidèles « un modèle en parole, en conduite, en amour, en foi, en pureté » (1 Tm 4,12). En bref, il doit s'efforcer d'être un père. Mais si l'évêque a un rôle principal pour garantir et manifester l'unité ecclésiale, nous sommes tous, en tant que baptisés, également responsables de cette unité, et appelés à la garder (Ep 4,3) en veillant à ce que rien ni personne ne vienne l'altérer : « Il y a un seul Corps et un seul Esprit [...], un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême ; un seul Dieu et Père de tous » (Ep 4,4-5).